

ENSEMBLE

en Terre de Camargue

Journal d'information de la Communauté de Communes

Aigues-Mortes

Markethon



numéro

7

Saint-Laurent d'Aigouze

Carnaval de Saint-Laurent d'Aigouze

Le Grau du Roi/Port-Camargue

Centre Aqua-Camargue,

Top départ pour les vacances

Le zOOM
Les DEEE

Aménagement & Environnement :
interview du Président de la
CCTC en page 3.

Travaux et Etudes :
Plan de prévention du champ
captant d'Aimargues en page 4.

Le Préfet du Gard présente la réforme
territoriale en page 11.

Encart du milieu
Le tri sélectif :
un geste, un acte
citoyen, une grande
économie.

SOMMAIRE

EDITO 2

Aménagement et environnement 3

Travaux en cours 4

ZOOM 5

Economie 8 & 9

Culture 10 & 11

Autour de la CCTC 12

Lieux de dépôt :

Offices de Tourisme,
Mairies, Bibliothèques des 3 villes,
Salle Camargue (Aigues-Mortes),
Palais des Sports et de la Culture (Grau du Roi), Capitainerie et Pharmacie de Port-Camargue, commerces de l'intercommunalité.



Edito

La période de vacances estivale a commencé, mais la Communauté de Communes Terre de Camargue continue de travailler.

La phase de démarrage de la collecte des ordures ménagères est passée; maintenant le dispositif est en place et même si quelques réglages s'avèrent encore nécessaires, le plus important est sur les rails et suit son chemin.

Les nouveaux équipements dont dispose à présent la Communauté de Communes sont uniques dans le département. Ils procurent des avantages multiples, avec un bien meilleur suivi des collectes et donc un meilleur service rendu, avec des véhicules neufs, à la pointe de la technologie.

A l'écoute des usagers rencontrant des problèmes lors du basculement de l'ancien au nouveau système de collecte des encombrants, la CCTC a ouvert la déchetterie sur Le Grau du Roi toute la semaine et quelques passages supplémentaires provisoires ont même été prévus !

Nous nous efforçons de garder nos trois communes propres, néanmoins l'effort doit être partagé par tous. Prenons soin de nos villes, car leur propreté est leur visage.

Notre engagement en faveur de l'environnement se traduit par l'expression de mesures durables qui touchent toutes les compétences exercées par la CCTC : mise en œuvre d'un plan de prévention pour garantir la qualité de l'eau potable provenant du captage d'Aimargues, choix de doter le territoire communautaire d'équipements électriques qui contribuent à la réduction des émissions polluantes de gaz à effet de serre, incitation au tri sélectif et valorisation des filières de traitement.

Pas à pas, tous les jours et dans tous ses actes, la Communauté de Communes avec vous, contribue à la préservation de votre cadre de vie.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous !

Léopold ROSSO

Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue et Conseiller Général du Canton d'Aigues-Mortes

■ Directeur de la publication:
Enry Bernard-Bertrand

■ Comité de Rédaction:
Enry Bernard-Bertrand, Corinne De Zan, Léopold Rosso,
Service Communication CCTC

■ Conception, graphisme et mise en page:
Service Communication CCTC

■ Photos :
Service Communication CCTC

■ Illustrations:
AVL@Illustration

■ JF.Impression - Montpellier

Tél : 04.67.27.34.11

■ Dépôt légal: Août 2010

■ ISSN: 1967-7073

■ Edité à 18 000 exemplaires

■ Service Communication
Communauté de Communes
Terre de Camargue
26, Quai des Croisades
30220 AIGUES-MORTES
Tél: 04 66 73 91 38
Fax: 04 66 53 81 97
communication@terredecamargue.fr



Un premier bilan de la nouvelle collecte des ordures ménagères, avec le Président Léopold ROSSO et la Vice-présidente Annie BRACHET déléguée à l'environnement.



Réception des camions neufs en présence du Président, de la Vice-présidente et des différents acteurs responsables de l'organisation du dispositif de la collecte.

Service Communication : Depuis le 1er mai l'organisation de la collecte des ordures ménagères a changé sur nos communes. Pourquoi ?

Madame BRACHET :

Une analyse des besoins des administrés sur l'ensemble du territoire a été menée par un bureau d'études afin de définir leurs besoins en matière de fréquence de collecte. En France, y compris sur des communes littorales ou touristiques, deux passages par semaine sont la règle sur l'habitat pavillonnaire.

Monsieur ROSSO :

L'économie ainsi réalisée nous a permis d'améliorer significativement le service rendu par la mise en place à partir du 1er août, de camions neufs, munis de pesée embarquée, de GPS et d'identification des bacs pour les professionnels. D'ailleurs, le cahier des charges a été validé par les trois maires qui ont chacun vu l'intérêt d'une telle démarche.

Service Communication : Madame V. de Saint Laurent d'Aigouze a 3 enfants et son bac de 80 litres est trop petit avec deux collectes par semaine. Qu'en est-il en pareil cas ?

Monsieur ROSSO : En fait, il y a trois collectes par semaine. Deux pour les ordures et une pour le tri sélectif qu'il ne faut pas négliger.

Madame BRACHET : Et si en faisant le tri, le conteneur de 80 litres n'est toujours pas suffisant, il suffit à Madame V. de contacter nos services au 04 66 73 91 28, pour demander un bac plus grand.

Service Communication : La collecte des encombrants en porte à porte sur le Grau du Roi est passée d'une fois par semaine à une fois par mois. Pourquoi ?

Madame BRACHET : vous savez, nous avons une déchetterie et deux points propres (Port de pêche et Port Camargue) qui sont ouverts aux particuliers et aux professionnels. Un tel niveau d'équipement ne se voit nul par ailleurs. C'est une chance ! Normalement, la collecte des encombrants en porte à porte devrait être limitée aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées ou handicapées).

Monsieur ROSSO : Nous avons fait l'effort d'ouvrir la déchetterie du Grau du Roi le samedi toute la journée pour permettre à nos administrés et touristes de venir se débarrasser de leurs encombrants sans avoir à les abandonner sur le trottoir.

Service Communication : Pourquoi avoir mis cela en place juste avant l'été ? N'était-ce pas risqué ?

Monsieur ROSSO : Tout d'abord, les impératifs réglementaires nous ont contraints à débiter les nouvelles prestations au premier mai. Cela nous a ennuyé, mais finalement, nous vivons une partie de l'année avec les touristes et il nous est apparu qu'il était plutôt positif de les intégrer directement à cette nouvelle organisation. Attendre n'aurait fait que de déplacer le problème à plus tard.

Madame BRACHET : La nouvelle collecte induit des changements d'habitudes, je comprends que ce n'est facile pour personne mais il faut prendre le réflexe d'appeler le **numéro vert 0800 004 227** pour prendre rendez-vous. La propreté, c'est le visage de nos belles villes et l'affaire de tous. Les touristes sont eux aussi des gens sensés, ils ont envie de venir passer leurs vacances dans un lieu où les encombrants ne sont pas déposés n'importe où, n'importe quand et n'importe comment.

Plan de prévention et d'action du captage d'eau potable à Aimargues

La Communauté de Communes Terre de Camargue mène, actuellement, une étude, sur les pollutions diffuses et ponctuelles pouvant affecter le captage d'Aimargues, dont les conclusions devraient aboutir à un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'eau de manière durable.

En effet, en 2009, le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC), associé à cette étude, a décidé, d'apporter son aide aux communes pour la mise en place et l'animation, sur le terrain, des programmes de mesures tels qu'ils auront été définis dans le cadre des études diagnostics.

Des mesures telles que l'interdiction d'utilisation de pesticides, ou d'obligation de boisement peuvent être prises pour la protection de l'aquifère et de la zone vulnérable qu'est le cône de rabattement qui se crée autour du pompage (sauf dans le cas d'un puits artésien naturel).

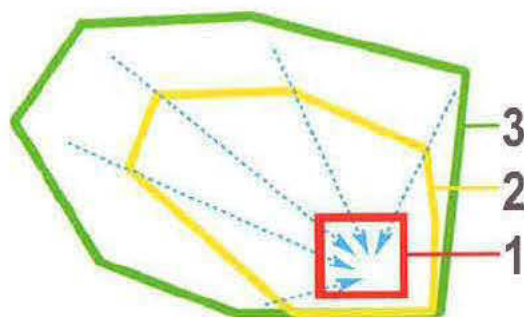
Dans ce cadre, le bureau d'études chargé du dossier a reçu pour mission d'élaborer ce programme de mesures, en concertation avec les agriculteurs et en accord avec le comité de pilotage.

Les deux collectivités conscientes de l'intérêt d'engager des actions simultanées sur les deux territoires, souhaitent entreprendre un travail d'homogénéisation et d'actualisation des diagnostics afin d'élaborer une synthèse qui permettra de mettre en place un programme d'actions commun aux deux aires d'alimentation des captages.

La finalité est de reconquérir la qualité de l'eau et d'impulser la gestion pérenne des ressources en eau concernées.

Reconquête, premier pas avec les agriculteurs !

La commune d'Aimargues et la Communauté de communes de Terre de Camargue ont organisé lundi 26 juillet, une réunion dans la salle Lucien-Dumas d'Aimargues. A destination du monde agricole, cette première réunion a rassemblé le 1er vice-président de la CCTC, Jean Paul CUBILIER, le maire d'Aimargues, Jean-Paul Franc, plusieurs élus et des agriculteurs. Les agriculteurs ont pu discuter et émettre leur avis quant à leurs pratiques, notamment celles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires. Intégralement associés à ces consultations, les agriculteurs vont participer pleinement à ce plan de reconquête de la qualité de l'eau dont la mise en place devrait se faire avant fin 2012.



Les périmètres de protection (1 rouge périmètre rapproché, 2 jaune éloigné, 3 vert zone tampon).

Economies d'énergies

Très soucieuse des économies d'énergie, la CCTC a entrepris des mesures durables en faveur de la réduction de la consommation d'énergie

Des platines électroniques ont été installées sur les trois communes depuis le mois de mai 2010 dans le but de réduire à la fois la consommation d'énergie liée à l'éclairage et les émissions polluantes de gaz à effet de serre. En effet, elles permettent ainsi de faire varier la puissance des lampes selon un horaire prédéfini pour adapter leur puissance de luminosité en fonction du besoin réel du moment.

Des interrupteurs crépusculaires équipent l'ensemble du territoire, et permettent de commander une installation en fonction du niveau de luminosité. Ils sont tout particulièrement indiqués dans les lieux de passage, sur la voie publique par exemple. Leur installation génère des économies d'énergie substantielles, en alimentant par exemple, un circuit d'éclairage, seulement lorsque la luminosité ambiante est insuffisante. De plus, la temporisation intégrée évite des coupures intempestives lors d'un changement rapide de la luminosité au niveau du capteur (orage, obstacle temporaire, etc.)

Qu'est ce qu'un DEEE ?

Déchet d'équipement électrique et électronique

→ 7065 appareils ont été collectés sur l'ensemble de l'intercommunalité

→ Par an et par habitant, les Graulens, Aigues-Mortais et Saint Laurentais ont acheminé 6,62 kilos de déchets électroménagers



→ C'est un équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur, dont on veut se débarrasser. Depuis le 13 août 2005, les produits mis sur le marché sont marqués d'un logo indiquant qu'il ne faut pas les jeter à la poubelle.



→ Au final vous avez permis de faire l'économie de 85 barils de pétrole brut, et d'éviter l'émission de 61 tonnes de CO₂.

→ Certains de ces appareils contiennent des substances nocives pour l'homme et l'environnement !

Les DEEE, des appareils, très variés.

Petits et gros appareils électroménagers :

Lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaque chauffante, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain...

Petits appareils électriques et électroniques :

réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...

Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques :

télévision, magnétoscope, caméscopes, chaîne hi-fi, radio, micro-ordinateur, scanner, photocopieuse...

Les composants et consommables (cartouches d'encre, CD...) sont considérés comme des DEEE s'ils font partie intégrante du produit lors de sa mise au rebut.

N'oubliez pas : en cas de doute jetez votre déchet dans votre poubelle à ordures ménagères.

Les erreurs de Tri les + fréquentes

Boîtes d'œufs en plastique

Papiers, magazines et journaux (colonne bleue)

barquettes fines beurre, margarine, fromage fondu

Barquettes et objets de polystyrène

Emballages souillés et sales

Verres en plastique

Cartons (déchetterie)

Cartons Papiers

Barquettes

Pots de crème, de yaourt, fromage blanc etc.

Sacs d'emballage fins

Paquets fins

Verres

Autres objets de verre

Plastiques

Aucun objet en plastique ne doit être déposé dans les containers jaunes, à part les bouteilles et récipients cités à droite...

Les contenants de produits dangereux présentant de symbole "Tête de mort" doivent être déposés avec les déchets résiduels (produits piscine ayant contenu du Chlore etc.)

04 66 73 91 28

ECO EMBALLAGES

Les bons gestes du Tri à adopter

Petits cartons d'emballage

Boîtes d'œuf en carton

Bricks de soupe, jus d'orange etc.

Bricks de lait

Emballages en carton (si NON souillés)

Bricks de crème, béchamel etc.

Cartonnettes

Métaux

Boîtes de conserve

Aérosols

Boîtes à thé, de biscuits..

Barquettes d'aluminium

Canettes

Bouteilles de sirop

Plastiques

On ne recycle que les bouteilles et flacons en plastique!

Les PET (polyéthylène téréphtalate) généralement transparents

Les PEHD (Polyéthylènes Haute Densité) généralement opaques

Important: Les emballages sont à déposer en vrac dans les containers, sacs jaunes ou colonnes jaunes

Les contenants de produits spéciaux peuvent être déposés dans les containers jaunes à condition de ne pas avoir le symbole "Tête de mort".



Avec une superficie de près de 2200 m², le centre Aqua-Camargue dispose d'une capacité d'accueil de cinq cent vingt neuf personnes.

Espace et lumière

Trois bassins sont à votre disposition pour répondre à chacun de vos besoins.

Détente et mise en forme

Un espace de remise en forme de 260 m² vous accueille à l'étage. Une terrasse de 50 m² prolonge cet espace avec une vue imprenable sur les étangs et les salins.

Accès

Le centre dispose de soixante treize places de parking dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite qui peuvent ensuite accéder à l'intérieur par une rampe et un ascenseur

REOUVERTURE DU CENTRE

C'est fait le centre communautaire AquaCamargue a ré-ouvert ses portes lundi 28 juin ! Après une fermeture provoquée par une inondation du local technique survenue le 15 août 2009.

«Toute l'équipe du centre Aqua camargue est très impatiente de reprendre son activité et d'accueillir les nageurs durant la période estivale, car de nombreuses activités

nautiques y sont proposées. Pour la rentrée de septembre, les écoles, les associations et les nageurs vont retrouver leurs marques. Même si cette structure a été marquée par la malchance dans les premiers mois d'ouverture, elle n'en demeure pas moins un bel équipement sportif et moderne mis au service de la population, et de surcroît avec un avenir très prometteur » L ROSSO

Horaires

	Aqua-Gym	Cours collectifs	Horaires Public
Lundi	11H 12H et 12H 13H	8H à 12H00	10H à 19H
Mardi	11H 12H et 12H 13H	8H à 12H00	10H à 19H
Mercredi	11H 12H et 12H 13H	8H à 12H00	10H à 19H
Jeudi	11H 12H et 12H 13H	8H à 12H00	10H à 19H
Vendredi	11H 12H et 12H 13H	8H à 12H00	10H à 19H
Samedi	//	8H à 12H00	10H à 19H
Dimanche	//	9H30 à 12H00	//

Centre Aqua - Camargue - Rue de Dossenheim - LE GRAU DU ROI

www.terredecamargue.fr rubrique Aqua-Camargue
Téléphone : 04.66.35.74.94

**Des activités variées pour toutes et tous
AQUA-BIKE, AQUA-GYM, DETENTE...**

Amigos Pizza
PIZZERIA - SNACK

460, rue des marchands
Z.A. Terre de Camargue
30220 AIGUES MORTES
04 66 51 32 74

du lundi au samedi
de 11h30 à 14h00 et de
18h00 à 22h00

LIVRAISON
des pizzas à 21h30

Intermarché SUPER AIGUES-MORTES

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00

Tel : 04 66 73 93 20



VOTRE VEHICULE A PARTIR DE
12 € * LA 1/2 JOURNEE

* hors kilométrage



Le passeport de toutes les envies !



Le « Canton Pass », une action de la Communauté de Communes TERRE de CAMARGUE en direction des jeunes de 11 à 18 ans.

Cinéma, spectacles, livres et revues, course camarguaise, quad, jet ski, déjeuner au bord de l'eau, mini golf, promenade à cheval, sorties en mer, activités aquatiques et nautiques, bowling, accrobranche, paint ball... Le « Canton Pass » est un chéquier qui propose des d'activités à des prix modérés.

Les chèques « Canton Pass » sont valables du 1

juillet au 31 décembre 2010.

Le « Canton Pass » coûte 39 € (l'ensemble des prestations du chéquier correspond à un montant de 220 €). Les chèques de la Caisse d'Allocations Familiales sont acceptés.

Le « Canton Pass » est disponible à partir du 22 juin :

- Au Grau du Roi :

Point Information Jeunesse - Rue des combattants – 04 66 51 39 69

Vie scolaire - 26, allée Victor Hugo – 04 66 71 71 54

- A Aigues Mortes : Centre Social CESAM – 10, rue Louis Blanc – 04.66.35.48.30. L'après-midi de 14 h à 16 h sauf le vendredi

- A Saint Laurent d'Aigouze :

Point information Jeunesse en mairie 04 66 88 12 77

Communauté de Communes TERRE DE CAMARGUE – Pôle CADRE DE VIE – 26, quai des Croisades 30220 AIGUES-MORTES Téléphone : 04.66.73.91.20

Une Artiste en Camargue

Anna Baranek est originaire de Sosnowiec, une de ces villes du plateau de Silésie, collées entre elles pour former une immense agglomération, avec paysage, industriel en toile de fond.

Aujourd'hui, elle vit en Camargue, à Aigues-Mortes, tout près des salins.

Sous sa direction, les élèves de l'école primaire ont fabriqué les masques en « papier maché », pour la Kermesse de Saint Laurent d'Aigouze en mars, dans le cadre du Plan Local d'Education Artistique que la



Communauté de Communes Terre de Camargue finance en totalité.

La longue procession qui a défilé dans les rues, était composée d'êtres merveilleux, extraordinaires parfois cocasses.

Signature de la convention relative à l'accueil de classes en médiathèque et bibliothèques

L'accueil des classes d'élèves s'inscrit dans le cadre des actions traditionnelles menées par les bibliothèques et la médiathèque auprès des écoles du territoire communautaire. C'est une des priorités de la CCTC, consistant à : « favoriser l'accès aux livres et à la lecture publique » et notamment auprès des jeunes enfants. Compte tenu de ce contexte et de la forte augmentation des demandes émanant des établissements scolaires, une convention a été conclue avec l'Education Nationale définissant les droits et obligations de chaque partie.

Information

Si vous le désirez, vous pouvez vous faire livrer le bulletin d'information de la Communauté de Communes Terre de Camargue dans votre boîte au lettre électronique. Si vous êtes intéressé contactez le webmaster à l'adresse suivante : webmaster@terredecamargue.fr, en indiquant votre adresse de réception si nécessaire.

Plan de relance

Il a été prévu **180 000 €** d'investissement pour le Gard.

65 millions d'€uros pour les investissements publics, soit 39 chantiers. 24 000 emplois aidés. 495 entreprises aussi ont été soutenues par le biais de prêt, de garanties et d'investissements. 850 logements sociaux ou privés ont été réhabilités. 5508 primes à la casse versées. 30 M € pour les plus fragiles grâce au crédit d'impôt, à la prime de solidarité pour 180 000 foyers. 191 collectivités territoriales bénéficient du remboursement anticipé de TVA.

A vos markethon, partez!

Le **21 octobre** la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MDEE) lance son Markethon en partenariat avec le - COMIDER - l'association de retraités qui accompagnent les personnes en recherche d'emploi. Le but de cette manifestation consiste à mobiliser les demandeurs d'emploi du territoire, constitués par équipe, et de prospecter les entreprises locales pour récupérer les offres d'emplois disponibles, les «offres cachées».

Après mise en commun des informations, les Markethoniens ont l'exclusivité des offres récoltées pendant trois semaines.

Pour la première fois, le départ des Markethoniens se passe sur les sites des trois antennes dont Aigues-Mortes.

Renseignements et inscriptions, voir ci dessous.

La Maison de l'emploi et de l'entreprise vous accueille :

Aigues Mortes : 13 rue du Port
30220 Tél : 04 66 53 61 38
accueil.aiguesmortes@mdee-
vidourlecamargue.fr

Maison du Travail Saisonnier
: 04 66 53 64 23 -
maisondutravailsaisonnier@mdee-
vidourlecamargue.org

Travailler au Québec? Vous avez une place au Québec.

Si vous désirez tenter l'aventure, relever de nouveaux défis dans une société très dynamique ? Alors vous êtes cordialement invité à une rencontre sur la vie au Québec et sur les démarches d'immigration, ce colloque animé par Diane Barré, du bureau d'immigration du Québec à Paris, se déroulera le jeudi 7 octobre 2010 à 19h00 à l'Auditorium du Conseil Général du Gard, Maison du département 2 rue Guillemette Nîmes, l'entrée est gratuite sur inscription à l'adresse ci-dessous. Inscription et information sur www.immigration.quebec.fr (rubrique inscrivez vous à la séance d'information à partir du 15 aout 2010)

Téléphone 01 53 93 45 06.

Aucunes offres d'emploi ne vous seront transmises à l'occasion de la séance.

Site internet de L'observatoire des zones d'activité

Ce site est un outil incontournable pour les entreprises qui souhaitent s'informer du potentiel, du dynamisme du bassin d'activité du Gard. Interface assez intuitive il est possible de prendre connaissance de la surface disponible de la Z.A Terre de Camargue soit 6,00 Ha, les contacts utiles, les zonages d'administration, le tissu économique etc.

Site internet : <http://www.za-gard.fr>

Futurs actifs



La CCTC a eu le plaisir de recevoir dans ses murs trois jeunes stagiaires. Angélique et Sandra étudiantes à L'Université Montpellier en MASTER II Administration Territoriale, Rémi, titulaire d'un Master histoire géographie. Nous leur souhaitons Bonne chance pour la suite de leurs études ou dans leur recherche d'emploi.



La Maison du travail saisonnier sur le Grau du Roi (quai Colbert, à côté des arènes) a été inaugurée en présence Jean Denat, président de la Maison de

l'emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle-Camargue, en présence d'Étienne Mourrut, député-maire du Grau-du-Roi, et de Léopold Rosso, président de la communauté de communes Terre de Camargue et d'élus communautaires.

L'emploi sur le territoire est particulièrement marqué par la saisonnalité qu'il faut appréhender comme une richesse. La Maison du travail saisonnier, portée et soutenue par différents partenaires sociaux, consti-

tue donc tout naturellement un service complémentaire et nécessaire pour les employeurs comme pour les demandeurs d'emploi.

L'antenne qui vient de s'ouvrir est un lieu d'information, de mise en relation, d'écoute et de conseil, qui offre différents services de proximité. Les employeurs y trouveront des informations sur les demandes d'emplois saisonniers et les profils en ligne (sur www.pole-emploi.fr) mais aussi sur le droit et la réglementation du travail, sur la situation de l'hébergement.

Les salariés disposeront des informations et conseils sur les offres d'emploi, le droit du travail, l'accès au logement, la santé et la prévention, les possibilités de mise à disposition d'ordinateurs et les possibilités de formation.

Contact : 04 66 53 64 23.



Le Préfet du Gard présente à la CCTC la réforme des collectivités territoriales



Hugues BOUSIGES Préfet du Gard

« Simplifier notre organisation territoriale pour renforcer la démocratie locale et rendre nos territoires plus attractifs » c'est avec ces quelques mots que le Préfet du Gard a commencé son intervention, puis a dressé le constat du paysage institutionnel, en rappelant l'empilement des structures, l'enchevêtrement des compétences et le labyrinthe des financements croisés (Etat, Région et Département). Tous ces chevauchements institutionnels ont un coût. En 25 ans, les dépenses des collectivités locales ont augmenté deux fois plus vite que la richesse nationale. Les transferts de compétences n'expliquent que la moitié de cette progression. Entre 2003 et 2007, en dehors de tout transfert de compétences, les dépenses locales ont augmenté de 40 milliards d'euros soit 6 fois le budget de la justice. Quant aux effectifs de la fonction publique territoriale, ils n'ont cessé de croître, a-t-il commenté. Et le préfet

de conclure : « Cette réforme ne tourne pas le dos à la décentralisation, elle la renforce et la conforte en donnant aux élus des outils mieux adaptés à la prise d'initiatives. »

Le Préfet du Gard, en concertation avec les élus locaux, souhaite produire en juin 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la couverture intégrale du département et la rationalisation des périmètres des structures intercommunales, en fonction des bassins de vie légués par l'histoire, la géographie et le relief. Par ailleurs, il a rappelé sa volonté à faire coïncider territoire et gouvernance de territoire en fonction des « locomotives » existantes. De même, il a précisé que les demandes de modification des périmètres des communautés de communes en place seraient examinées de telle sorte qu'une valeur ajoutée puisse s'en dégager qui soit porteur d'avenir et non l'inverse. En tout état de cause, il a conclu que ce schéma serait élaboré dans la seule logique d'aménagement du territoire, en n'étant pas opposé a priori, à des rapprochements avec des communautés de communes présentes dans des départements voisins.

Restauration, du nouveau !

Un deuxième service a été mis en place dans les restaurants scolaires des écoles maternelles Charles Gros et Henri Séverin à Aigues-Mortes, afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants ; l'emploi du temps des ATSEM a été modifié de manière à ce qu'elles accompagnent les enfants pendant toute la durée du repas. Cette

nouvelle organisation s'est faite dans la concertation avec les différents partenaires, mairie, Education Nationale, parents d'élèves ; une visite sur site a été

Handi-Raid

L'association HANDI-RAID Sapeurs Pompiers fondée en 1992, emmène des handicapés à la conquête du Rhône et de la Saône pour un raid d'une semaine. Ils ont suivi un périple en autres dans les villes de Saint-Etienne-des-Sorts, Vallabrègues. L'aventure a pris fin vendredi 25 juin à Aigues-Mortes où les participants et accompagnateurs ont planté leur tente sur le stade du Bourgidou.

Découvrir la Camargue !

Les Carto-guides du littoral Gardois sont disponibles dans les offices de tourisme de la Communauté de Communes. Plus de 130 kilomètres d'itinéraires remarquables vous sont proposés, des promenades familiales, à cheval, à pied



Le président de la CCTC présente le carto-Guide

ou en vélo, afin de découvrir les richesses naturelles innombrables de la Camargue.

Lors de l'inauguration des sentiers de randonnées et de la présentation officielle du Carto-guide, le président de la CCTC a déclaré : « pour promouvoir notre

proposée aux parents d'élèves pour qu'ils constatent de visu ces améliorations. Les élus ont accompagné ces changements en organisant sur les sites, des réunions d'échange avec les agents en charge de la restauration scolaire.

Revalorisation du ticket de restauration de 40 centimes d'euro pour la rentrée scolaire 2010/2011, au regard du coût du service en restaurants scolaires, des travaux d'amélioration de la cuisine centrale et du renouvellement du matériel dans les restaurants scolaires.

Droit des Sols

Le service Urbanisme de la CCTC a changé de dénomination, il s'appelle désormais **Le Service du Droit des Sols**.

Attention nouveaux horaires d'ouverture au public :

Lundi : 09h00 - 11h45

Mardi : 08h30 - 11h45

Mercredi : 08h30 - 11h45

Jeudi : 13h30 - 17h45

Fermeture au public les lundis, mardis et mercredis après-midi, les jeudis et vendredis matin.

Fermeture du Service le vendredi après-midi, et le week-end.

patrimoine naturel et nos spécificités, le Carto-guide est l'outil indispensable.

Maintenant, le visiteur pourra se repérer et choisir parmi l'offre pédestre, équestre, à vélo, le sentier qui correspond le mieux à son désir de découverte. Les plus sportifs trouveront également leur bonheur avec les boucles qui permettent de randonner sur plusieurs jours, avec des points de passages remarquables, donc incontournables.»

Des kilomètres de plaisir à découvrir et à renouveler.

Rendez vous dans vos offices de tourisme, et divers autres points de vente comme les grandes surfaces pour en bénéficier, au prix de **5€**.

